REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME

COMMUNE DE MONTENDRE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2016

Convocation du 14 septembre 2016 – Transmise le 15 septembre 2016 – Affichée le 15 septembre 2016

* * * * * * * * *

L'an deux mil seize, le 19 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONTENDRE – CHARDES – VALLET, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de MONTENDRE, Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Bernard LALANDE.

PRESENTS : MM LALANDE B., GIRAUDEAU P., DIEZ E., POUJADE Y., BRIAUD C., LATHIERE M., FABIEN-BOURDELAUD I., POUJADE L., GLEIZES-NOCENTINI E., BOURDELAUD J-P., DEFAYE D., NICOLLE S., GERVAIS J., MAIMBOURG S., LAUZEL N., GRUEL M..

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Christophe BOULLE (Pouvoir à Monsieur Bernard LALANDE), Mme Janique CRIARD-HERAUD (Pouvoir à Madame Marie GRUEL), M. Didier PIEFORT (Pouvoir à Monsieur Michel LATHIERE), Mme Marie-Noëlle TUGAS (Pouvoir à Monsieur Patrick GIRAUDEAU).

Absents : Monsieur François-Xavier CAILLET, Madame Roseline LATHIERE-JOLY, Madame Anne-Laure PERRAULT

Madame Marie GRUEL est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 1er juillet 2016. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION n° 17240DE190920161 :

DM n° 2 : VIREMENT ET OUVERTURE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES :

Monsieur le 3e Adjoint explique qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits de l'article 022 dépenses imprévues en section d'investissement pour 23 000 € et une ouverture supplémentaire de crédits sur l'opération bâtiments communaux du même montant pour la toiture des halles et la création d'une douche pour les agents des Communes Associées de Chardes et Vallet.

Sur proposition du Premier Adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

DECIDE :

- de voter le virement et l'ouverture de crédits supplémentaires comme ci-dessous détaillés.

VIREMENT DE CREDITS - Article	Diminution	Augmentation
022 – Dépenses imprévues	- 23 000 €	
023 – Virement à la section d'investissement		+ 23 000 €
TOTAL	***- 23 000 €***	***+ 23 000 €***
OUVERTURE DE CREDITS		
Article section d'investissement		
021 – Virement de la section de fonctionnement		+ 23 000 €
2313/136 – Bâtiments communaux	+ 23 000 €	
TOTAL	***+ 23 000 €***	***+23 000 €***

DELIBERATION n° 17240DE190920162 :

TELETRANSMISSION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES AU CONTROLE DE LA LEGALITE – AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA PREFECTURE – AUTORISATION DE SIGNER :

Monsieur le Premier Adjoint rappelle que le Conseil Municipal a approuvé, par délibération en date du 29 mars 2010, la signature d'une convention avec la Préfecture de la Charente-Maritime permettant la mise en œuvre d'un envoi dématérialisé des délibérations, des arrêtés et décisions du Maire et de leurs annexes, soumis au contrôle de la légalité.

En l'état actuel, cette convention ne permet pas la transmission des documents budgétaires, qui représentent pourtant une quantité considérable de papier. Or, la Préfecture, le Trésor Public et la Commune ont aujourd'hui les moyens techniques de procéder également par voie dématérialisée pour ces documents.

Il présente donc un avenant à la convention initiale entre la Commune et la Préfecture, permettant de télétransmettre l'ensemble des documents budgétaires :

- Budget primitif,
- Budget supplémentaire,
- Décisions modificatives,
- Compte administratif.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

- APPROUVE les termes de l'avenant à la convention entre la Commune et la Préfecture de la Charente-Maritime, pour mettre en œuvre la télétransmission des documents budgétaires au contrôle de la légalité.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son Premier Adjoint à signer cet avenant ainsi que de mettre tout en œuvre pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION n° 17240DE190920163 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA SOLARISATION DU BASSIN LUDIQUE :

Par délibération n° 017240DE0404201626 en date du 4 avril 2016, le Conseil Municipal a sollicité une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement public Local à hauteur de 34,68 % du montant de cette opération, maîtrise d'œuvre incluse.
La Commune de Montendre a obtenu un accord de subvention conforme à cette délibération et les consultations de marché public ont été menées pendant l'été afin de disposer des devis nécessaires pour pouvoir procéder à des demandes de subventions auprès du fonds énergie du Conseil Départemental de la Charente-Maritime et du Fonds Régional d'Excellence Environnementale.
Pour mémoire, le programme de solarisation du Bassin ludique prévoit les travaux suivants :

- Création d'un espace clos par une clôture en panneaux grillagés rigides sur le terrain attenant au bassin ludique de manière à y installer les capteurs solaires ;
- Aménagement d'une surface au sol de 30 x 15 m pour la pose des capteurs ;
- Installation de 300 m² de capteurs solaires souples ;
- Raccordement entre la zone des capteurs et le local technique de la piscine ;
- Installation d'une bâche à bulles pour couvrir les deux grands bassins pendant la nuit ;
- Installation d'une pompe de circulation pour l'irrigation des capteurs solaires et d'un système de régulation de température avec vannes motorisées ;
- L'installation d'un chauffe-eau solaire de 400 litres et les travaux nécessaires à cette installation (adaptation des locaux, remise à niveau de la distribution d'eau chaude et du système de traitement de l'eau).

Ces travaux représentent un investissement total de 119 399,55 € HT hors maîtrise d'œuvre et de 131 243,83 € HT maîtrise d'œuvre incluse et peuvent faire l'objet de demandes de subventions suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

Organismes	Taux de subvention	Montant
Fonds Régional d'Excellence Environnementale (tapis solaire)	17,58 %	23 068,75 €
Fonds Régional d'Excellence Environnementale (ECS solaire)	2,74 %	3 600,00 €
Conseil Départemental de Charente Maritime	25 %	32 810,96 €
Etat (Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local)	34,68 %	48 076,04 €
Commune	20 %	26 248,77 €
	Total HT	131 243,83 €

Afin de pouvoir obtenir ces différents financements, il est nécessaire que le Conseil municipal autorise le Maire ou le Premier Adjoint à les solliciter.
Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Sollicite le Conseil Régional Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes pour l'attribution, au titre du Fonds Régional d'Excellence Environnementale :
  - une subvention de 23 068,75 € pour les travaux d'installation d'un tapis solaire destiné à assurer le chauffage de l'eau des bassins du Bassin ludique ;
  - une subvention de 3 600 € pour les travaux d'installation d'un chauffe-eau solaire destiné à assurer le chauffage de l'eau chaude sanitaire du Bassin ludique.

- Sollicite le Conseil Départemental, au titre du Fonds Energie, pour l'attribution d'une subvention de 32 810,96 € correspondant à 25 % du montant total de l'opération ;

- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE190920164 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR REHABILITATION D'UNE AILE DU CENTRE CULTUREL POUR L'AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE CONFERENCE, DE PROJECTION ET DE CONCERT :

La Commune de Montendre a organisé la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de réhabilitation d'une aile du Centre Culturel pour l'aménagement d'une salle de conférence, de projection et de concert. Il en ressort que le montant global des travaux s'élève à 319 317,26 € HT, soit un montant d'opération maîtrise d'œuvre, coordination SPS et contrôle technique construction inclus de 360 863,16 € HT.

Des subventions ont d'ores et déjà été obtenues à hauteur de 229 310,79 € respectivement par le Centre National de la Cinématographie et l'Etat (programme 122, action 01 du budget du Ministère de l'Intérieur et DETR). Afin de poursuivre l'avancée de ce projet, il est maintenant nécessaire de réaliser, au vu des devis remis par les entreprises retenues, des demandes de subvention suivant le plan de financement suivant :

Organisme	pourcentage	montant
Centre National de la Cinématographie (salle)	13,86 %	50 000,00 €
Centre National de la Cinématographie (appareillage)	2,64 %	9 490,70 €
Etat (programme 122 action 01 du budget du Ministère de l'Intérieur)	24,69 %	89 095,00 €
Conseil Régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	13,82 %	49 862,00 €
Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)	25,00 %	90 215,79 €
Commune	20,00%	72 199,67 €
	Total HT	360 863,16 €

Afin de pouvoir obtenir ces différents financements, il est nécessaire que le Conseil municipal autorise le Maire ou le Premier Adjoint à les solliciter.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Sollicite auprès du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine une subvention suivant le plan de financement suivant :

Organisme	pourcentage	montant
Centre National de la Cinématographie (salle)	13,86 %	50 000,00 €
Centre National de la Cinématographie (appareillage)	2,64 %	9 490,70 €
Etat (programme 122 action 01 du budget du Ministère de l'Intérieur)	24,69 %	89 095,00 €
Conseil Régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	13,82 %	49 862,00 €
Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)	25,00 %	90 215,79 €
Commune	20,00%	72 199,67 €
	Total HT	360 863,16 €

- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE190920165 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REHABILITATION DE SALLES ASSOCIATIVES :

Par délibération n° 017240DE0404201628 en date du 4 avril 2016, le Conseil municipal a sollicité l'aide de l'Etat au titre du FSIL et de la DETR pour un projet de réhabilitation des salles associatives situées place des Droits de l'Homme a été élaboré dans le courant de l'année 2015.

Si la demande de DETR n'a pas pu aboutir faute de crédits suffisants, la Commune a obtenu une subvention de 20 550 € au titre du FSIL.

Pour mémoire, ces salles qui accueillent aujourd'hui, notamment, des activités associatives dédiées au 3e âge ne sont en effet pas aux normes d'accessibilité aux personnes en situation de handicap (cheminement extérieur, éclairage extérieure, circulation intérieure et sanitaires) et, de plus, nécessitent un désamiantage (colle des revêtements de sol souples, plinthes et toiture des sanitaires).

Le projet de réhabilitation prévoit donc de procéder au désamiantage du bâtiment, de réaliser sa mise en accessibilité et d'ouvrir les cloisonnements intérieurs de manière à faciliter la circulation des personnes à mobilité réduite.

Après consultation des entreprises, il ressort que cette opération représente un investissement total de 62 105,33 € HT hors maîtrise d'œuvre et de 68 665,33 € HT maîtrise d'œuvre, coordination SPS et attestations règlementaires après travaux incluses et peuvent faire l'objet de demandes de subvention suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

Organismes	Taux de subvention	Montant
Etat (Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local)	29,93 %	20 550 €
Conseil Départemental de la Charente Maritime	20 %	13 733,07 €
Commune	50,07 %	34 382,26 €
	Total HT	68 655,33 €

Afin de pouvoir obtenir ces différents financements, il est nécessaire que le Conseil municipal autorise le Maire ou le Premier Adjoint à les solliciter.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Sollicite le Conseil Départemental, au titre du Fonds de Revitalisation, pour l'attribution d'une subvention de 13 733,07 € correspondant à 20 % du montant du montant total de l'opération ;

- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE190920166 : MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE POUR L'ORGANISATION D'OBSEQUES :

L'évolution des comportements de nos concitoyens face à la mort se traduit par une demande croissante de lieux notamment pour le déroulement de cérémonies d'obsèques civiles. Toutefois, les familles ne trouvent pas, sur notre territoire, de lieux adaptés à ces manifestations.

Le Collectif Laïcité de Montendre a présenté un projet pour que la Commune puisse mettre à disposition des familles endeuillées un lieu couvert, chauffé et disposant d'électricité pour pouvoir y installer une sonorisation temporaire. Considérant que la réalisation d'un tel équipement dédié à ce type de cérémonie semble inopportune dans le contexte budgétaire actuel, le Collectif Laïcité ne sollicite que la possibilité de recourir de manière ponctuelle à une ou des salles du territoire montendrais en principe affectée(s) à d'autres activités.

Il serait possible d'accueillir à titre gratuit des cérémonies d'obsèques civiles à la Salle Municipale de Montendre. La réservation de la salle pourrait être faite soit directement par la famille du défunt ou toute personne mandatée par elle, soit par le biais de l'opérateur de pompes funèbres en charge de l'organisation de la cérémonie et en fonction de la disponibilité de la Salle Municipale.

En cas d'indisponibilité de la salle, une autre solution pourrait être étudiée en commun entre les services municipaux et l'opérateur de pompes funèbres ou la famille sans pour autant que la Commune ne s'engage à mettre un autre équipement à disposition.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide d'autoriser l'organisation dans les locaux de la Salle municipale de cérémonies d'obsèques ;
- Précise que cette mise à disposition se fera à titre gratuit, soit à la demande de la famille du défunt ou de toute personne mandatée par elle, soit à la demande de l'opérateur de pompes funèbres chargé de la cérémonie ;
- Précise que cette mise à disposition se fera sous réserve de disponibilité de la Salle municipale ;
- Précise qu'en cas d'indisponibilité de la salle, les services municipaux seront chargés d'essayer de trouver un autre lieu d'accueil de la cérémonie d'obsèques sans que la Commune de Montendre ne garantisse la possibilité d'organiser la cérémonie dans d'autres locaux ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE190920167 : MODIFICATION D'INDEMNITE :

Monsieur le 3e Adjoint explique qu'il est proposé de modifier les modalités de calcul et d'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité définies par délibération en date du 27 février 2012.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,
Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,
Vu le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,
Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'indemnité d'administration et de technicité,

Vu le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une indemnité d'exercice de missions des préfectures,
Vu l'arrêté du 26 décembre 1997 fixant les montants de référence de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures
Vu la jurisprudence et notamment l'arrêt du Conseil d'Etat n° 131247 et n°131248 du 12 juillet 1995 autorisant un agent seul dans son grade à bénéficier du taux maximum individuel au titre du principe d'égalité de traitement,
Vu sa délibération n° 017240DE270220127 du 27 février 2012 portant sur le même objet,

Considérant que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

Décide de modifier selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat (*décret n° 2002-61 et l'arrêté du 14 janvier 2002)* l'indemnité d'administration et de technicité aux agents relevant du cadre d'emplois suivant :

Filière	Grade	Coefficient moyen	Coefficient maximum individuel
ADMINISTRATIVE	Adjoint Administratif principal de 1ère classe	2,67	8
ADMINISTRATIVE	Adjoint Administratif principal de 2e classe	1,7	1,7

Précise que les taux moyens retenus par l'assemblée sont, conformément aux dispositions en vigueur, indexés sur la valeur du point fonction publique. Ils seront proratisés pour les agents à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel ;

- Décide que conformément au décret n° 91-875, le Maire fixera et pourra moduler les attributions individuelles dans la limite des enveloppes globales annuelles ;

- Décide que le sort de l'indemnité suivra les mêmes règles d'abattement que la rémunération principale en cas d'indisponibilité (maladie, grève, etc...) ;

- Précise que les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire ;

- Précise que les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1er octobre 2016 ;

- Précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

DELIBERATION n° 017240DE190920168 : AVIS RELATIF AU DOSSIER D'AUTORISATION ET A LA DECLARATION D'INTERET GENERAL DU PROGRAMME D'ACTIONS DU SIAH DE LA LIVENNE :

La Commune de Montendre est membre du SIAH de la Livenne qui regroupe les Communes de Charente-Maritime faisant partie du bassin versant de ce cours d'eau.

La Livenne, affluent direct de l'estuaire de la Gironde, prend sa source sur la commune de Montlieu-la-Garde dans le département de la Charente-Maritime vers 125 m d'altitude.

En 2009, le SIAH de la Livenne a lancé une étude diagnostic générale en préalable à la mise en place d'un programme pluriannuel d'entretien et de restauration du réseau hydrographique du bassin versant.

Cette étude, qui s'est terminée au mois de mai 2011, a permis de mettre en évidence un certain nombre de problèmes sur ce bassin versant :

- Ouvrages hydrauliques en mauvais état et/ou empêchant la continuité écologique,
- Absence d'entretien de la ripisylve sur de nombreux secteurs,
- Présence de nombreux points d'abreuvement directement dans la rivière,
- Rejets d'eau usée au niveau des bourgs...

La réglementation sur les cours d'eau (classement des cours d'eau au titre du L214-17 du Code de l'environnement) a fait du rétablissement de la continuité écologique une des priorités. Au regard de la réglementation et des coûts, un programme d'actions sur 5 ans a été défini et se décompose en 2 parties :

- travaux ponctuels d'aménagement sur des ouvrages de franchissement, ouvrages hydrauliques ou moulins
- travaux d'entretien des cours d'eau (élagage, abattage, enlèvement d'embâcles).

Sur la base du diagnostic général et de ce programme de travaux, un dossier d'Autorisation et de Déclaration d'Intérêt Général a été déposé par le SIAH de La Livenne afin de pouvoir :

- effectuer les travaux d'entretien pour le compte des propriétaires défaillants même en absence d'accord de leur part ;
- être éligible aux subventions de l'agence de l'eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental de la Charente-Maritime dans le cadre des travaux d'aménagement inscrits dans le programme d'actions pluriannuel.

Les principaux objectifs du programme de travaux d'aménagement sont d'améliorer rapidement le fonctionnement écologique et hydromorphologique de la Livenne aval, tout d'abord puis de l'Yvotte et de la Trappe, dans une moindre mesure.

Les travaux envisagés ont pour objectifs de réduire ou de supprimer certains obstacles (chutes en aval d'ouvrages d'art) identifiés lors de l'étude préalable.

Il s'agit de se mettre en conformité avec la notion de continuité écologique de la Directive Cadre Européenne notamment pour la continuité piscicole pour un certain nombre d'ouvrages de franchissement et hydrauliques. Ces ouvrages seront soit remplacés, soit des aménagements piscicoles seront envisagés.

Ainsi, 12 sites de travaux d'aménagement ont été retenus en raison de leur impact et de leur situation par rapport au continuum fluvial.

Le programme d'entretien concerne les opérations d'entretien courant des cours d'eau et des ouvrages dans le but de supprimer les embâcles présents, restaurer le libre écoulement des eaux et limiter les phénomènes d'érosion et de dégradation du milieu aquatique.

Il correspond aux travaux d'entretien régulier mené par les brigades vertes de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge (CDCHS) et permet de conserver un bon état général du réseau hydrographique tout en limitant le nombre et le coût des interventions.

Le coût global pluriannuel des travaux liés à ces programmes est estimé à 179 278,47 € HT répartis sur 5 ans et peut bénéficier de subvention à hauteur de 80 %.

Dans le cadre de la procédure d'autorisation et de déclaration d'intérêt général une enquête publique est actuellement en cours sur l'ensemble des communes membres du Syndicat de la Livenne et leurs conseils municipaux sont appelés à émettre un avis relatif au dossier et au programme de travaux.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Emet un avis favorable à la demande d'autorisation et de déclaration d'intérêt général déposé par la SIAH de la Livenne ;

- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE190920169 : ACQUISITION DE LA GARE COMPLEMENT :

Par délibération n° 017240DE0404201620 en date du 4 avril 2016, le Conseil municipal a décidé de l'acquisition de la Gare et du terrain des anciens quais de chargement.
Dans cette délibération, une parcelle enclavée à l'intérieur du parking de la Gare, dont la Commune est déjà propriétaire et sur laquelle se trouve la citerne gaz alimentant les locaux de la Gare, a été omise.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section AS n° 782, d'une superficie de 24 m². L'acquisition de cette parcelle n'est pas indispensable à la réalisation du projet de Maison de Services au Public mais en simplifiera la réalisation et permettra à la Commune de Montendre de disposer de la totalité du terrain d'emprise actuel du parking.

En outre, l'acquisition de la parcelle cadastrée section AS n° 782 ne modifie pas le prix global de l'acquisition immobilière acté dans la délibération n° 017240DE0404201620.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide de l'acquisition de la parcelle cadastrée section AS n°782, d'une superficie de 24 m² en complément des parcelles prévues par la délibération n°017240DE0404201620 ;

- Précise que cette acquisition ne modifie pas le prix de vente global des terrains ;

- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE1909201610 : CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION TREMPLIN 17 :

L'association Tremplin 17 gère actuellement le suivi des familles de réfugiés syriens qui résident sur la Commune de Montendre ainsi qu'une vingtaine d'autres familles à travers la Charente-Maritime.

Cette association, créée en 1982 constitue un acteur reconnu dans le domaine social et dispose d'antennes à Royan, Saintes et Saint Jean d'Angély. Elle exerce principalement son action dans le domaine de l'hébergement d'urgence et de l'insertion et de l'accompagnement social.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) de Charente Maritime a sollicité l'association Tremplin 17 pour créer une antenne sur le Sud Saintonge afin d'y mettre en place des actions autour de l'hébergement d'urgence et de la réinsertion vers le logement durable.

Dans le cadre du projet voulu par la DDCS, l'association Tremplin 17 a pour mission d'ouvrir, dans le Sud Saintonge :

- des hébergements pour demandeurs d'asile en appartements diffus;
- 2 hébergement centre d'hébergement et de réinsertion sociale à destination de ménages en difficulté (expulsion, femme victime de violence, etc.) ;
- 1 hébergement pour femme victime de violence conjugale (suivi et mise à disposition sur une durée plus longue que celui actuellement géré par l'EPD Les 2 Monts) ;
- 10 hébergements en intermédiation locative (assistance à des personnes ayant des difficultés d'accès au logement du fait de leurs ressources notamment).

Pour mettre en place son antenne Sud Saintonge, il est nécessaire que l'association Tremplin 17 dispose de bureaux pouvant accueillir 5 personnels (travailleurs sociaux et secrétariat).

La Commune dispose désormais des anciens locaux de la Régie d'Exploitation du Service des Eaux (22 rue des Genets – 17130 Montendre) qui satisfont aux besoins exprimés par l'association Tremplin 17.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter une convention de mise à disposition de ces locaux à titre onéreux à l'association Tremplin 17 dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Mise à disposition de 3 bureaux situés dans l'aile sud des anciens locaux de la RESE ;
- Accès du personnel de l'association à la cuisine située dans l'aile nord ;
- loyer mensuel de 350 € ;
- indexation du loyer mensuel sur l'indice de référence des loyers ;
- paiement des charges d'eau, d'électricité et de chauffage au prorata du nombre de m² occupés par l'association au sein des locaux ;
- Petit entretien et ménage des bureaux et de la cuisine par l'association ;
- Souscription d'une assurance garantissant la Commune dans le cadre de l'utilisation des locaux par l'association ;
- Durée de la convention de 10 ans à compter du 1er octobre 2016, renouvelable par la suite par tacite reconduction par période d'un an.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Approuve la convention de mise à disposition des anciens bureaux de la RESE à l'association Tremplin 17 ;

- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE1909201611 : CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION COUNTRY PLAISIRS :

L'association Country Plaisirs, qui promeut la danse Country et propose des activités et cours en lien avec cette danse, a sollicité la Commune de Montendre pour la mise à disposition de la salle des fêtes de Vallet afin de pouvoir y organiser des séances toutes les semaines, le lundi de 19h30 à 20h30.
Cela ne présentant pas de caractère d'incompatibilité avec le fonctionnement de la salle des fêtes de Vallet, un projet de convention de mise à disposition a donc été élaboré et est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.
Cette convention prévoit :

- le versement d'une participation de 250 € par l'association pour l'utilisation de la salle des fêtes de Vallet ;
- proposition d'un spectacle gratuit dans l'année ;
- le nettoyage des locaux par l'association après ses séances ;
- la souscription par l'association d'une police d'assurance destinée à couvrir sa responsabilité dans le cadre de l'usage des locaux ;
- une durée de mise à disposition d'un an ;
- la possibilité de révoquer la convention à tout moment en cas de lancement des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Approuve la convention de mise à disposition de la salle des fêtes de Vallet à passer avec l'association Country plaisirs ;

- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE1909201612 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

La Commune de Montendre est saisie de plusieurs demandes de subventions :

- une subvention exceptionnelle de 1 353 euros pour le Motocross Montendrais pour l'organisation du moto cross régional Ufolep et de journées d'initiation au pilotage et à la sécurité pour les élèves de 5e du collège ;
- une subvention exceptionnelle de 600 € pour le Foyer rural de Vallet dans le cadre de l'organisation des journées du patrimoine ;
- une subvention exceptionnelle de 94 € pour l'AFM Téléthon pour soutenir sa lutte dans la recherche contre les maladies génétiques rares ;
- une subvention de fonctionnement de 150 € pour l'association Vie Libre, association implantée depuis maintenant plus d'un an à Montendre et qui a pour objet de lutter contre l'alcoolisme.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accorde les subventions suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT	POUR	ABSTENTION	PRECISION	DECISION
Motocross Montendrais	1 353	20			Unanimité
Foyer rural de Vallet	600	20			Unanimité
AFM-Téléthon	94	20			Unanimité
Vie libre	150	20			Unanimité

- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE1909201613: ACQUISITION D'UNE PORTION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AO n° 225 :

La parcelle cadastrée section AO n° 225, propriété de Monsieur Jean-François BOUTEILLER, servait d'emprise à la station service associée au garage Ford.

Monsieur BOUTEILLER a effectué les travaux de démolition et de dépollution de cette station dans l'optique de pouvoir céder son garage en convertissant la parcelle AO n° 225 en terrain d'exposition des véhicules à la vente.

Or, la parcelle AO n° 225 fait l'objet sur une partie de son emprise d'un emplacement réservé n° 25 inscrit dans le PLU pour pouvoir effectuer un éventuel élargissement du carrefour entre l'avenue de la République et la rue de Tivoli.

Cet emplacement réservé forme une bande d'1,5 mètre à partir du trottoir le long de ces deux voies de circulation et une superficie approximative de 120 m².

Le fait qu'une partie de la parcelle AO n° 225 soit soumise à emplacement réservé contraint Monsieur BOUTEILLER à proposer cette parcelle à la vente à la Commune pour la surface de l'emplacement ou la totalité de la parcelle.

Afin de ne pas obérer son projet de revente de son établissement, il a été convenu que la Commune ne fasse l'acquisition que de la seule emprise de l'emplacement réservé au prix de 35 €/m².

La surface à acquérir sera définitivement fixée après bornage.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide de l'acquisition d'une bande de terrain de 1,5 mètre de large, d'une superficie approximative de 120 m², de la parcelle cadastrée section AO n° 225 correspondant à l'emplacement réservé n° 25 du plan Local d'Urbanisme au prix de 35 €/m² ;
- Précise que la superficie totale du terrain à acquérir sera définie après bornage ;
- Précise que les frais afférents à cette vente seront à la charge de la Commune de Montendre ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

Affaires diverses :

Monsieur le Maire souhaite avoir une pensée pour Monsieur Francis SAVIN, conseiller départemental de Charente Maritime, décédé pendant l'été.

Il salue la mémoire de cet homme aux valeurs démocratiques et républicaines incontestables qui a défendu avec constance l'intérêt collectif sur son territoire.

Il informe le Conseil municipal qu'un article à sa mémoire sera publié dans le prochain bulletin municipal et qu'il envisage d'inviter Monsieur SEGUIN, désormais nouveau conseiller départemental, et Madame ROKHVAM, également conseillère départementale du canton des 3 Monts lors d'un prochain conseil.

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur GIRAUDEAU présente le projet de travaux de la rue du Nord. Ce dernier explique qu'afin de concilier accessibilité des trottoirs aux personnes à mobilités réduites et maintien du stationnement sur cette rue, il est nécessaire de la transformer en voie à sens unique dans le sens de la montée.

Les trottoirs seront en béton lavé et des espaces verts y seront incorporés dans l'esprit de ceux de la place des Droits de l'Homme afin d'assurer une transition entre cet espace et le centre-ville.

Deux hypothèses d'aménagement seront présentées aux riverains de la rue du Nord. La première est plus aérée et prévoit la réalisation de 12 places de stationnement. La seconde est plus dense et permettra la réalisation de 15 places de stationnement. Les deux hypothèses seront soumises aux habitants de la rue afin de déterminer celle qu'ils préfèrent.

Il sera nécessaire de revoir la circulation du secteur et, sans doute, de transformer la rue du calvaire en sens unique descendant de manière à permettre un circuit autour du pâté de maisons.

Il ressort des discussions qu'il faudra par la suite s'interroger sur l'interdiction du stationnement ou sur la mise en sens unique de la rue du puits de Caquet et améliorer la matérialisation de la voie de circulation reliant les rues du Nord et de la Motte à Vaillant via la place de la Paix.

Monsieur le Maire fait ensuite un point sur l'état de la réflexion autour du Village Vacances. Il rappelle que, par délibération n° 017240DE010220167, le Conseil municipal avait validé le principe d'une étude autour d'un projet de réhabilitation et de remise à niveau du Village Vacances.

Sur la base de ce mandat, Monsieur Yves POUJADE a, en rapport avec un programmiste, étudié les différentes hypothèses de réhabilitation de l'ensemble du site du Village Vacances.

Une réhabilitation complète à l'identique de l'existant portant sur les deux côtés (partie camping et partie village vacances en bois) représenterait une dépense supérieure à 4 millions d'euros HT. Le coût d'installation d'une résidence de tourisme est estimé quant à lui à plus de 3,4 millions d'euros.

Monsieur le Maire explique que sur la base de cette estimation initiale, une version plus resserrée du projet est désormais à l'étude afin de ne pas dépasser un montant de travaux de 2,5 millions d'euros HT maximum tout en disposant d'hébergements permettant une certaine modularité dans le type de public accueilli.

Dans un premier temps, le projet de réhabilitation se concentrerait sur la partie village en bois selon le programme suivant :

- Installation de 10 à 15 chalets sur la partie actuellement occupées par les chalets peints (10 d'entre eux seraient modulables de manière à pouvoir accueillir une famille ou être utilisés en hébergement de type hôtelier) ;
- Installation de 15 à 20 chalets de 6 à 8 places permettant d'accueillir des familles ou des « tribus » ;
- Réhabilitation du bâtiment d'accueil avec conversion des cuisines et de la grande salle en restaurant.

Dans un second temps, la création d'une aire d'accueil longue durée pour une dizaine de camping-cars pourra être envisagée entre la route de Bussac et le club house de tennis en cas d'émergence d'un besoin et suivant le bon fonctionnement du village vacances.

Monsieur le Maire présente ensuite le compte-rendu de ses délégations dont le détail figure à la suite du présent compte-rendu.

Madame GRUEL informe le Conseil municipal que, à la demande de Madame CRIARD-HERAUD, empêchée, elle souhaite poser deux questions.

La première consiste à savoir si le site du lac sera toujours accessible au public après les travaux d'aménagement du parc des labyrinthes et, plus particulièrement, s'il sera toujours possible d'en faire le tour.

Monsieur le Maire explique qu'à l'exception de la zone dite « sous douane » du parc qui n'est pas attenante au lac, l'ensemble du site entourant le lac sera toujours accessible gratuitement, d'autant que le bâtiment a été conçu de manière à permettre au public fréquentant le site du lac de s'abriter.

Dans un second temps, Madame GRUEL fait part des préoccupations de Madame CRIARD-HERAUD quant au désherbage des trottoirs.

Monsieur POUJADE explique qu'il y a effectivement eu un problème de gestion de ce désherbage dans le cadre de la mise en œuvre de l'interdiction d'utilisation des désherbants chimiques sur les espaces publics.

Il précise qu'à cela s'est ajouté un programme de manifestations estivales nombreuses et très consommatrices de temps de travail des agents des services techniques.

Il s'agit d'une année de transition et des nouveaux outils et une nouvelle organisation de la gestion du désherbage des trottoirs sont en cours de mise en œuvre.

Madame GRUEL informe le Conseil municipal qu'elle est en charge de l'organisation des primaires de la droite et du centre sur le secteur de Montendre. Elle explique que ces primaires auront lieu les 20 et 27 novembre prochains au Centre culturel.

Ces primaires sont ouvertes à toute personne inscrite sur les listes électorales ainsi qu'aux mineurs âgés de moins de 18 ans qui auront plus de 18 ans à la date des élections présidentielles.

Le bureau de Montendre recevra les électeurs du territoire correspondant à l'ancien canton de Montendre. Chaque votant devra s'acquitter d'une participation de 2 euros aux frais d'organisation de la consultation et signer une charte.

Monsieur le Maire demande si un conseiller souhaite prendre la parole pour évoquer une autre affaire diverse.

Rien ne restant à l'ordre du jour et aucun conseiller ne demandant plus la parole, le Maire déclare la séance levée à 22h15.

Le Maire,

Bernard LALANDE

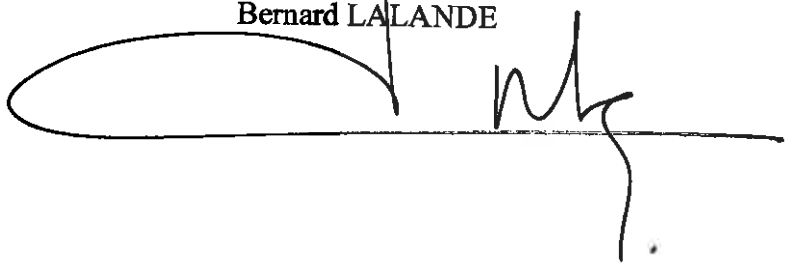

Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire :
période du 11/06/2016 au 15/09/2016 :

Item : Prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget :

Date	Entreprise/ Société	Objet	Total TTC
14/06/2016	PREVOST Olivier	Pain restaurant scolaire.	236,54
14/06/2016	SARL Guy GUERIN	Denrées restaurant scolaire.	148,44
14/06/2016	SICA SA CHARENTES-POITOU	Denrées restaurant scolaire.	186,53
14/06/2016	TRANSGOURMET OPERATIONS SAS	Denrées restaurant scolaire.	238,51
14/06/2016	BMSO - POINT P	Fournitures et petit outillage.	685,21
14/06/2016	CEDEO	Fournitures divers bâtiments.	370,70
14/06/2016	JARDINERIES MONPLAISIR SAS	Fournitures + plants et engrais espaces verts Vallet	311,99
14/06/2016	YESSS ELECTRIQUE	Matériel électrique câble FREE MUSIC.	964,40
14/06/2016	CACC	Petit équipement école élémentaire.	384,94
14/06/2016	SAS BURO PRO	Fournitures scolaires école maternelle.	331,02
14/06/2016	SASU ADHE PUB	Modification marquage banderole don du sang.	72,00
14/06/2016	CODES ROUSSEAU - EDITIONS LA BAULE	Mémento police municipale.	102,80
14/06/2016	PROCOPI	Pompe doseuse chore piscine village de vacances.	2 103,56
15/06/2016	TECHNIQUE ETANCHE	Situation n° 2 étanchéité toiture école maternelle	42 695,04
17/06/2016	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules + gaz ateliers.	1 168,55
17/06/2016	SARL BOUE FRERES	Fournitures + réparation sur Tracteur Kubota	1 345,38
17/06/2016	SARL HORAUD MULTIMEDIA	Cartouche imprimante bassin ludique.	69,90
17/06/2016	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures école vallet.	28,95
17/06/2016	JARDINERIES MONPLAISIR SAS	Petit outillage espaces verts Chardes.	80,25
17/06/2016	MAISON DE LA PRESSE DES HALLES	Fournitures bureau mairie de Vallet + presse bibliothèque	69,90
17/06/2016	SITA SUD OUEST	Collecte gravats château.	67,20
17/06/2016	AIR LIQUIDE SANTE FRANCE	Location bouteilles d'oxygène bassin ludique et lac	269,94
21/06/2016	SOCIETE CIVILE PROFES NOTAIRES FIEUZET, CHENU, LAR	Acquisition terrain VERDEAU section AZ n° 76 Tivol	51 452,20
21/06/2016	SARL ISB	Diagnostic structure toiture école maternelle.	360,00
21/06/2016	SARL ISB	Diagnostic structure gare.	2 520,00
22/06/2016	COOPERATIVE REGIONALE	Eau minérale ateliers.	91,20

22/06/2016	A2C SERVICES	Doubles de clés gymnase, école élémentaire.	82,50
22/06/2016	A.D.A.P.E.I. ESAT LA PAILLERIE	Plants de fleurs.	1 106,29
22/06/2016	PHARMACIE DU CHATEAU	Produits pharmaceutiques bassin ludique.	150,93
22/06/2016	DEKRA INSPECTION	Visite véhicule nacelle.	105,74
22/06/2016	LA POSTE - AGENCE TVT BORDEAUX	Frais distribution bulletin municipal.	462,11
22/06/2016	L'AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES	Remplacement hublot école vallet.	178,09
22/06/2016	L'AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES	Remplacement porte fusible bassin ludique.	121,69
22/06/2016	LUSSAULT SAS	Dépannage cloches église.	776,72
22/06/2016	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression	Impression enveloppes en tête mairie.	1 314,00
22/06/2016	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression	Bulletin municipal n°2.	1 969,00
22/06/2016	CHAINTRIER SARL	Transport élèves école élementaire à Angoulème	492,00
27/06/2016	CARRIERES DE THENAC ET DE SAINTONGE	5 Blocs de pierre + socles sculptures château.	9 030,00
27/06/2016	SARL Guy GUERIN	Denrées restaurant scolaire.	573,04
27/06/2016	SICA SA CHARENTES-POITOU	Denrées restaurant scolaire.	392,49
27/06/2016	SIRF	Denrées restaurant scolaire.	1 362,60
27/06/2016	TESSIER Philippe	Denrées réunion municipalité du 20 juin.	59,89
27/06/2016	SGDS - PROPNET	Sacs poubelles	430,80
27/06/2016	NOREMAT SAS	Outillage pour tracteur.	1 120,21
27/06/2016	SANITRA FOURRIER	Hydrocurage réseau eaux pluviales.	4 400,00
27/06/2016	SARL ACMI	Réparation véhicule nacelle.	3 022,28
27/06/2016	CHAINTRIER SARL	Transport élèves école maternelle à ST GEMME	500,00
04/07/2016	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules 1ère quinzaine juin.	997,35
04/07/2016	MONTENDRE TRAITEUR	Plateaux repas réunion labyrinthe avec CDCHS	196,04
04/07/2016	SARL Guy GUERIN	Denrées restaurant scolaire.	291,44
04/07/2016	SICA SA CHARENTES-POITOU	Denrées restaurant scolaire.	73,36
04/07/2016	SIRF	Denrées restaurant scolaire.	587,21
04/07/2016	SARL HORAUD MULTIMEDIA	Cartouches imprimante ateliers.	44,89
04/07/2016	FUTURA PLAY SPORTS ET LOISIRS	Petit équipement bassin ludique.	1 689,60
04/07/2016	LE COFFRE A LIVRES	Livres bibliothèque.	244,43
04/07/2016	PHARMACIE DU CHATEAU	Produits pharmaceutiques bassin ludique.	44,41
04/07/2016	HD SERVICES	Renouvellement hébergement et nom de domaine ville	222,51
04/07/2016	UNION DEPARTEMENTALE DES PREMIERS SECOURS 17	Dispositif premiers secours FREE MUSIC.	6 170,00
04/07/2016	LEASE GROUP PUTEAUX FDS	Location copieurs mairie, écoles et bibliothèque	1 455,60
04/07/2016	LAROCHE Jérôme	Réparation débroussailleuse.	74,50

04/07/2016	S.A.P.E.S.O. S.A.	Abonnement sud ouest à partir du16/08/2016.	344,00
04/07/2016	SILLIKER SA	Frais denrées restaurant scolaire.	107,36
04/07/2016	CHAINTRIER SARL	Frais transport élèves école maternelle à Bordeaux	500,00
05/07/2016	COOPERATIVE REGIONALE	Denrées réunion labyrinthe du 20/6, denrées don du sang	343,34
05/07/2016	FUTURA PLAY SPORTS ET LOISIRS	Bouée + coffre à bouée bassin ludique.	578,88
05/07/2016	VEDIF Collectivités	Acquisition poteau voirie.	69,60
05/07/2016	EIRL FLORENT TARDY	Stockage arrosage et suivi des plants de fleurs.	300,00
05/07/2016	SARL BERGER	Entretien forêt.	12 473,40
05/07/2016	SARL MONTENDRE AUTOMOBILES	Réparation véhicule trafic.	427,67
05/07/2016	SAS CORBI GARAGE	Batterie véhicule boxer.	205,43
05/07/2016	SASU ADHE PUB	Rénovation panneaux stationnement FREE MUSIC.	367,20
05/07/2016	JEAPI SAS	Contrats entetien copieurs mairie, bibliothèque et	1 657,63
11/07/2016	BRUNET Jean-Marc	Pain cantine juin et juillet.	112,20
11/07/2016	MONTENDRE TRAITEUR	Plateaux repas réunion labyrinthe du 04/07/16.	226,57
11/07/2016	PREVOST Olivier	Pain cantine juin.	279,56
11/07/2016	SICA SA CHARENTES-POITOU	Denrées restaurant scolaire.	337,58
11/07/2016	SIRF	Denrées restaurant scolaire.	1 162,21
11/07/2016	TRANSGOURMET OPERATIONS SAS	Denrées restaurant scolaire.	1 309,12
11/07/2016	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures et location tarrière.	890,22
11/07/2016	NOREMAT SAS	Petit outillage fléaux tracteur.	434,40
11/07/2016	PAIERIE DEPARTEMENTALE DES DEUX SEVRES	Recherche légionelles bâtiments.	1 135,27
11/07/2016	KILOUTOU	Location WC chimique personne à mobilité réduite Free Music	366,00
11/07/2016	RABOTIN SAS	Location containeur juin.	95,76
11/07/2016	BREAUD Sébastien	Réparation broyeur.	660,00
11/07/2016	EURL BOUJU	Gravure médaille départ retraite BORNEMAN P	40,00
11/07/2016	LA MAISON POP'	Bons cadeaux offerts collégiens.	680,00
12/07/2016	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant 2ème quinzaine juin véhicules.	1 696,21
12/07/2016	BRUNET Jean-Marc	Pain don du sang du 24 juin.	21,25
12/07/2016	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Café mairie.	37,86
12/07/2016	BOISDEXTER	Fournitures vallet.	45,84
12/07/2016	CACC	Fournitures ateliers.	494,44
12/07/2016	CEDEO	Fournitures douches lac et bassin ludique.	115,61
12/07/2016	PPG DISTRIBUTION	Peinture chardes.	240,02
12/07/2016	SA FABIEN MATERIAUX	Fournitures	19,92

12/07/2016	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures chardes.	145,91
12/07/2016	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures Vallet.	245,87
12/07/2016	SGDS - PROPNET	Produits d'entretien.	337,80
12/07/2016	CACC	Chaussures agents services techniques.	946,98
12/07/2016	KILOUTOU	Location tours d'éclairage FREE MUSIC.	7 385,06
12/07/2016	TAPHANEL Céline	Location camion FREE MUSIC.	1 275,00
12/07/2016	EURL CHAPITEAUX DE SAINTONGE	Location tivoli fête de chardes des 2 et 3 juillet	2 649,60
12/07/2016	ORCHESTRE MYRIAM	Animation repas dansant fête de Chardes du 2 Juill	750,00
12/07/2016	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression	Affiches "Pierres en dédale" au château.	471,60
12/07/2016	LES EDITIONS DU PHARE - HAUTE SAINTONGE	Publication vacancier 2016.	1 872,00
12/07/2016	CHAINTRIER SARL	Navettes transport élèves école élémentaire au bassin ludique	570,00
13/07/2016	A2C SERVICES	Doubles clés château.	27,50
13/07/2016	ARENE CARRELAGE	Fourniture carrelage + colle bassin ludique.	1 322,50
13/07/2016	BMSO - POINT P	Fournitures entretien.	272,76
13/07/2016	JARDINERIES MONPLAISIR SAS	Petit matériel espaces verts et granulés bois massifs	396,46
13/07/2016	YESSS ELECTRIQUE	Petit matériel électrique FREE MUSIC.	336,14
13/07/2016	SITA SUD OUEST	Evacuation gravats château.	134,40
13/07/2016	KILOUTOU	Location chariot télescopique + benne FREE MUSIC	2 066,20
13/07/2016	SARL HENRIQUET	Cocktail fête de chardes du 2 juillet.	400,00
20/07/2016	SARL BOUE FRERES	Fournitures diverses ateliers.	244,20
20/07/2016	SARL JARDIFLOR	Gerbe appel 18 juin + fournitures espaces verts.	96,15
20/07/2016	MAISON DE LA PRESSE DES HALLES	Fournitures administratives Chardes et mairie.	26,05
20/07/2016	MAISON DE LA PRESSE DES HALLES	Presse bibliothèque.	36,50
20/07/2016	AIR LIQUIDE SANTE FRANCE	Location bouteille d'oxygène	85,79
20/07/2016	ETS PUBLIC DEPARTEMENTAL LES 2 MONTS	Nettoyage lac après FREE MUSIC.	768,00
20/07/2016	ETS PUBLIC DEPARTEMENTAL LES 2 MONTS	Entretien espaces verts 1er semestre 2016.	33 600,00
20/07/2016	EURL CHAPITEAUX DE SAINTONGE	Location parquet fête 14 juillet.	603,00
21/07/2016	F.A.P.	20 Tables brasserie et 40 bancs marchés nocturnes.	2 786,16
26/07/2016	DEMATIS	Publication marché public système solaire thermique bassin ludique	1 152,00
26/07/2016	PUISSANT Jacques	Contrat maîtrise d'oeuvre réhabilitation local associatif	1 200,00
26/07/2016	ENTREPRISE DE TRAVAUX ROUTIERS	Gros travaux de voirie route des Champs Chardes.	21 626,50
26/07/2016	SARL WELDOM - SARL HORAUD ET FILS	Acquisition de 5 aspirateurs karcher.	1 350,00
26/07/2016	COOPERATIVE REGIONALE	Denrées vins d'honneur des 14 et 15 juillet et eau	315,84
26/07/2016	SARL Guy GUERIN	Denrées restaurant scolaire.	399,73

26/07/2016	TESSIER Philippe	Pain PC gendarmerie free music des 25 et 26 juin.	13,50
26/07/2016	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION	Modification éclairage abords gymnase.	582,42
26/07/2016	COOP ALLIANCE FORETS BOIS	Entretien forêt plantation résineux.	1 914,00
26/07/2016	SA ALBERT	Intervention sur pompe à chaleur école maternelle.	700,34
26/07/2016	PAIERIE DEPARTEMENTALE DES DEUX SEVRES	Analyse eau baignade lac du 24/06/2016.	84,14
26/07/2016	COMPAGNIE AKOUMA	Spectacle pyrotechnique 14 juillet.	3 184,00
26/07/2016	FEUTREL Jean-Bernard	Hébergement artistes compagnie AKOUMA animation 14	95,00
26/07/2016	ORCHESTRE MYRIAM	Animation bal 14 juillet.	1 450,00
27/07/2016	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant 1ère quinzaine juillet véhicules.	756,78
27/07/2016	Entreprise BRET Florent	Traitement algimousse maison des bateleurs.	829,68
27/07/2016	CONTROLE TECHNIQUE SUD	Frais visite véhicule Ford courrier.	22,00
27/07/2016	SASU ADHE PUB	Marquage Forum associations sur banderole existante	358,80
27/07/2016	EDITIONS EVENEMENTS ET TENDANCES	Livre de votre mariage.	441,45
28/07/2016	F.A.P.	Acquisition 10 tables et 44 chaises salle des fêtes vallet	1 400,83
28/07/2016	TECHNIQUE ETANCHE	Réfection étanchéité bâtiment accueil village de vacances	7 777,00
28/07/2016	TECHNIQUE ETANCHE	Réfection étanchéité toiture logement fonction bassin ludique	7 210,50
02/08/2016	COOPERATIVE REGIONALE	Eau minérale ateliers.	21,60
02/08/2016	GROUPE PIERRE LE GOFF SUD-OUEST	Produits d'entretien écoles.	968,42
02/08/2016	ETS J M BRUNEAU SA	Acquisition fauteuil secrétaire général.	286,44
02/08/2016	TECHNIQUE ETANCHE	Reprise étanchéité toiture local technique bassin ludique	720,00
02/08/2016	SARL BOUTEILLER FRERES	Réparation véhicule ford transit.	97,63
02/08/2016	A'DONF	Prestation technique manifestations du 14 et 15 juillet château	852,00
02/08/2016	EURL LE MONTENDRAIS	20 repas artistes et orchestre soirée du 14 juillet	340,00
02/08/2016	MONTENDRE TRAITEUR	Buffet artistes soirée du 15/07 au château Pierre	339,90
02/08/2016	FABREGUE IMPRIMERIE	Imprimés chemises mariage.	57,72
02/08/2016	S.A.P.E.S.O. S.A.	Insertion annonce marché public installation système chauffage bassin ludique	2 802,25
02/08/2016	Cabinet Fabrice MOREAU	Diagnostic bâtiments existants village de vacances	2 400,00
02/08/2016	APAVE SUDEUROPE	Mission de coordination de sécurité salle associative	187,20
02/08/2016	S.A.P.E.S.O. S.A.	Frais insertion marché public réhabilitation salle associative	1 187,70
03/08/2016	MARTINEAU ARROSAGE IRRIGATION POMPAGE FILTRATION	Jeu de buses arrosage terrain foot.	22,69
03/08/2016	SARL HORAUD MULTIMEDIA	Acquisition réfrigérateur table top salle des maîtres école élémentaire	199,99
03/08/2016	RABOTIN SAS	Location containeur juillet.	95,76
03/08/2016	LAROCHE Jérôme	Réparation et nettoyage laveur haute pression	123,00

03/08/2016	PAIERIE DEPARTEMENTALE DES DEUX SEVRES	Frais d'analyses eau bassin ludique.	209,84
04/08/2016	BMSO - POINT P	Fournitures entretien.	414,72
04/08/2016	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures entretien.	720,22
04/08/2016	SGDS - PROPNET	Produits d'entretien écoles restaurant + sacs poubelles	503,04
04/08/2016	A2C SERVICES	Doubles clés, cylindre + cadenas.	557,50
04/08/2016	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Panneaux signalisation chardes.	6,00
04/08/2016	SAS CROC SECURITE	Surveillance site château sculptures du 08/07 au 24/07/2016	3 033,06
23/08/2016	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures entretien Vallet.	45,50
23/08/2016	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures entretien chardes.	221,78
23/08/2016	SAS SIGNALS	Fournitures chardes.	91,50
23/08/2016	DECIBELS	Acquisition batterie moto police municipale.	47,00
23/08/2016	JARDINERIES MONPLAISIR SAS	Gants + sécateur espaces verts chardes.	20,84
23/08/2016	CACC	Paire de chaussures agent chardes..	52,49
23/08/2016	PHARMACIE DU CHATEAU	Produits pharmaceutiques bassin ludique.	29,03
23/08/2016	SARL ROCHE	Réparation fuite d'eau cimeitère Vallet.	85,26
23/08/2016	SANITRA FOURRIER	Pompage et nettoyage silo à granulés chauffage gym	726,00
23/08/2016	PAIERIE DEPARTEMENTALE DES DEUX SEVRES	Frais d'analyses eau baignade lac juillet.	252,43
25/08/2016	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules 2è qinzaine juillet.	518,68
25/08/2016	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Eau minérale plan canicule.	114,24
25/08/2016	SARL BOUE FRERES	Fournitures ateliers.	12,00
25/08/2016	SARL JARDIFLOR	Fournitures espaces verts + gerbe 14 juillet.	198,25
25/08/2016	CEDEO	Petit outillage.	194,02
25/08/2016	JARDINERIES MONPLAISIR SAS	Petit matériel espaces verts.	244,03
25/08/2016	SUEZ RV SUD OUEST	Retrait gravat containeur château.	124,80
25/08/2016	AIR LIQUIDE SANTE FRANCE	Location bouteilles d'oxygène bassin ludique.	85,79
25/08/2016	HB NET - Hugo BORDET	Nettoyage vitres écoles maternelle et élémentaire	1 393,20
25/08/2016	CONTROLE TECHNIQUE SUD	Visite véhicule 6140XV17.	62,00
25/08/2016	HORIS SAS	Intervention sur lave vaisselle salle des fêtes de	154,80
25/08/2016	PREVOST Olivier	Sandwichs viennoiserie artistes 14 juillet.	36,50
25/08/2016	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression	Impression bulletin municipal n° 3.	1 485,00
26/08/2016	DUPLAN INGENIERIE SA	Contrat maîtrise d'oeuvre réhabilitation salle centre culturel cinéma	780,00
26/08/2016	PUISSANT Jacques	Honoraires n° 3 mission maîtrise d'oeuvre réhabilitation salle centre culturel cinéma	1 216,58
26/08/2016	SARL EGEE CONSEIL	Contrat maîtrise d'oeuvre réhabilitation salle centre culturel cinéma	374,40
26/08/2016	APAVE SUDEUROPE	Mission coordination sécurité 2è verst réhabilitation salle centre culturel cinéma	374,40

31/08/2016	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant 1ère quinzaine août véhicules.	279,76
31/08/2016	TAPHANEL Céline	Changement sables bacs écoles maternelles montendre vallet	1 056,00
31/08/2016	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Point à temps 2016 voirie chardes.	3 995,04
31/08/2016	SARL ABLM MMA	Complément contrat flotte.	652,58
31/08/2016	SMACL	Avenant n° 21 contrat dommages causés à autrui.	214,02
31/08/2016	PAIERIE DEPARTEMENTALE DES DEUX SEVRES	Frais d'analyses eau bassin ludique.	378,13
31/08/2016	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Frais d'actes gestion domaine public 6 rue de Lign	65,00
06/09/2016	SYND. MIXTE POUR INFORMAT. COMMUNALE	Ordinateur bibliothèque.	701,43
06/09/2016	SIRF	Denrées restaurant scolaire.	584,03
06/09/2016	A2C SERVICES	Doubles de clés bureaux ex RESE.	49,50
06/09/2016	GROUPE PIERRE LE GOFF SUD-OUEST	Produits d'entretien.	630,29
06/09/2016	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures entretien, petit outillage et location	753,40
06/09/2016	CARTELEC	Acquisitions 5 projecteurs statues pierre en dédale	594,00
06/09/2016	ETS J M BRUNEAU SA	Fournitures JC du 11 Novembre et mairie.	174,26
06/09/2016	PHARMACIE DU CHATEAU	Produits pharmaceutiques école de Vallet.	64,95
06/09/2016	RABOTIN SAS	Location container août.	95,76
06/09/2016	TAPHANEL Céline	Travaux voirie vallet.	909,60
06/09/2016	SARL MONTENDRE AUTOMOBILES	Réparation sur camion nacelle.	757,82
06/09/2016	HD SERVICES	Interventions sur ordinateur police municipale et	225,00
06/09/2016	SARL JARDIFLOR	Gerbe décès F. SAVIN Conseiller Départemental.	150,00
06/09/2016	MATI-COB PAPETERIE	Impression affiche enquête publique syndicat de la	147,60
14/09/2016	AGENT COMPTABLE REGIE DES EAUX	Eau assainissement bâts chardes..	555,65
14/09/2016	AGENT COMPTABLE REGIE DES EAUX	Eau assainissement bâtiments montendre.	58 028,47
14/09/2016	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules 2ème quinzaine août.	1 031,55
14/09/2016	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Café mairie.	44,87
14/09/2016	CEDEO	Fournitures entretien.	440,99
14/09/2016	MEDAN S.A.	Peinture traçage terrains foot.	1 583,76
14/09/2016	CACC	Petit matériel espaces verts.	184,85
14/09/2016	EXTEBOIS SAS	Remplacement jeu suite vandalisme.	183,84
14/09/2016	MANUTAN COLLECTIVITES	Acquisition 4 lots de 4 chaises restaurant école élémentaire	797,52
14/09/2016	YESSS ELECTRIQUE	Petit matériel électrique.	535,01
14/09/2016	GALTIER BORDEAUX GRAND OUEST	Complément expertise 3 bâtiments (gare, maison garde barrière et bâtiment ex RESE)	3 031,20
14/09/2016	KILOUTOU	Location chariot télescopique + benne sculptures château	337,80
14/09/2016	L'AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES	Installation VMC appartement gendarme bloc scolaire	714,29

Marchés passés selon une procédure adaptée :
Opération réhabilitation d'une aile du centre culturel pour l'aménagement d'une salle de conférence, de projection et de concert :

lot	entreprise retenue	adresse retenue	ville et cp retenue	Montant
n° 1 - gros œuvre	EGCB 17	Les Caillauds	17130 COUX	53 995,37 €
n° 2 - Ossature Bardage Bois/ Menuiseries extérieures et intérieures	SARL Charlassier	Le Tartas	17130 POMMIERS-MOULONS	22 619,36 €
n° 3 - Plâtrerie/ Isolation/ Faux-plafond	SARL Corbellon	46 ter Avenue de la République	17130 MONTENDRE	26 240,90 €
n° 4 - Electricité	AEL	Zone industrielle de la Distillerie	17270 MONTGUYON	36 253,48 €
n° 5 - Chauffage/ Climatisation Ventilation/ Plomberie	SA Albert	20-22 rue de l'Hôtel de Ville	17130 Montendre	39 785,50 €
n° 6 - Revêtements de sols textiles et souples/ Faïences	EURL Renou-Guimard	26 rue Fougères	17100 SAINTES	11 070,42 €
n° 7 - Peinture/ Revêtement mural	SAS MARRAUD	10 rue du moulin BUISSON	17130 MONTENDRE	37 053,47 €
n° 8 - Equipement de projection et de sonorisation numérique	Ciné Service	23 rue du Leinster	44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE	62 242 €
n° 9 - Equipement de fauteuils	Mussidan Sièges	rue de la Liberté	24400 SAINT MEDARD DE MUSSIDAN	22 094,76 €

Item : Exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1er alinéa de l'article L 213-3 de ce même Code, conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2005 délimitant les zones soumises à droit de préemption :

Reçu le	Propriétaire	Mandataire	Nature et adresse du bien	Sion et n°	Surf parcelle	Surf habit.	Prix	Date	Bénéficiaire	Renonc.	Date départ
08/06/2016	BARON Michelle	Me FIEUZET 6 impasse des bruyères 17130 Montendre	Terrain rue de Bagatelle et Boulevard de Saintonge	AM n°18 et AN n°6	57 A 64 CA		28 000 €	16/06/2016	M. et Mme Jean-Guy THILLET	X	16/06/2016
08/06/2016	SCI LE GRAND PRE	Me FIEUZET 6 impasse des bruyères 17130 Montendre	Habitations rue du Grand Pré	AD n°71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81 et n°82	8 A 86 CA		204 000 €	16/06/2016	M. Christophe COUESNON	X	16/06/2016
08/06/2016	LERGER Claude	Me FIEUZET 6 impasse des bruyères 17130 Montendre	Habitation 3 rue du Château	AA n°80	1 A 21 CA		50 000 €	16/06/2016	M. Judikël RAMBAUD	X	16/06/2016
23/06/2016	CTS BRIOLET	Me Claude DEMARET BP 30014 16360 BAIGNES ST RADEGONDE	Habitation au 9 Rte de Vallet et les Charbonnières	AP N°8 et 95	69 A 86 CA		135 000 €	29/06/2016	SCI LES DEPENDANCES	X	29/06/2016
27/06/2016	M. et MME BANDULA Robert	Me Isabelle KLOPP BAUDRY 14 rue de Saint Bonnet 17150 MIRAMBEAU	Habitation 12 rue du Printemps	AB n°62	9 A 52 CA		122 000,00 €	01/07/2016	Mmes BAUDRY Judicaëlle et BEAURAIN Danielle	X	04/07/2016
30/06/2016	Gisèle GROLLEAUD	Me FIEUZET 6 impasse des bruyères 17130 Montendre	Habitation 8 route de Jonzac	AI n°18	73 A 55 CA		198 000,00 €	04/07/2016	M. et Mme Benoit MOUILLOT	X	04/07/2016

01/07/2016	M. et Mme Clotaire GORNET	Me Isabelle KLOPP BAUDRY 14 rue de Saint Bonnet 17150 MIRAMBEAU	Habitation 7 rue de Tivoli	AO n°187	6 a 26 ca		80 000,00 €	04/07/2016	M. Sébastien BERNARD	X	04/07/2016
07/07/2016	Mme Sylviane LIGNAT	Me FIEUZET 6 impasse des bruyères 17130 Montendre	Habitation 57 Av de la République	AO n°200 et 201	2 A 38 CA		38 000,00 €	11/07/2016	M. et Mme Roland Michel COINDEAU	X	12/07/2016
07/07/2016	M. Bernard GARNIER	Me Julie ROS-BASSEE 1 cours Georges Clémenceau 33000 BORDEAUX	Habitation 4 rue de la Motte A Vaillant	AH n°84	9 A 7 CA		53 074,00 €	11/07/2016	M. et Mme Bernard Gilbert BASSEE	X	12/07/2016
20/07/2016	Mme Gisèle GROLLEAUD	Me Emmanuelle LISSILLOUR-FIASSON 1 rue René Bourda 33820 SAINT CIERS Sur GIRONDE	Habitaton 3 oute de JUSSAS	AP n°51	11 A 14 CA		82 500,00 €	25/07/2016	M. et Mme Dider FETIVEAU	X	26/07/2016
22/07/2016	CTS DUFOUR	Me Bruno De SAINT-MARC 22 rue Fondaudège 33000 BORDEAUX	Habitation 2 cité des Brouillauds	AC n°57	4 A 72 CA		55 000,00 €	25/07/2016		X	26/07/2016
28/07/2016	RABA Sophie / RAMBEAU Medhi	Me Anne CHENU Chemin des Groies de chez Fouché BP 80126 17504 JONZAC	Habitation rue de Vincennes	AH n°05	31 A 21 CA		111 000,00 €	01/08/2016	Cts DUCUING-BOUTET	X	04/08/2016

30/07/2016	Mme Valérie GROLLEAU	Me FIEUZET 6 impasse des bruyères 17130 Montendre	Habitation 25 route de Vallet	AP n°22 et n°23	15 A 9 CA		100 000,00 €	01/08/2016	M. Richard PATTYN et Mme Claire DELCROIX	X	04/08/2016
05/08/2016	Cts LESNIER	Me FIEUZET 6 impasse des bruyères 17130 Montendre	Habitation 25 rue du Printemps	AB n°71	8 A 99 CA		62 000,00 €	10/08/2016	SCI T.F.R	X	13/08/2016
11/08/2016	CTS BAILLOU	Me FIEUZET 6 impasse des bruyères 17130 Montendre	Habitation 38 rue du Printemps	AB n°9	14 A 41 CA		78 000,00 €	22/08/2016	M. et Mme Thierry BOULOGNE	X	22/08/2016
12/08/2016	CTS FENOUILLAT	Me FIEUZET 6 impasse des bruyères 17130 Montendre	Habitation 25 rue de la Rivière	AD n°130	6 A 92 CA		125 000,00 €	22/08/2016	M. Fabien FOURNEL	X	22/08/2016
19/08/2016	M. et Mme PERRIN Claude	Me FIEUZET 6 impasse des bruyères 17130 Montendre	Habitation 11 Route de Jussas	AP n°88 et 89	9 A 29 CA		100 000,00 €	24/08/2016	M. et Mme Michel BRISSET	X	24/08/2016
24/08/2016	CTS ROLLAND	Me FIEUZET 6 impasse des bruyères 17130 Montendre	Terrains à Batir Le Champ du Pont	BA n°9	3 A 49 CA		4 500,00 €	24/08/2016	M. Dominque MACCARIO	X	24/08/2016
24/08/2016	CTS ROLLAND	Me FIEUZET 6 impasse des bruyères 17130 Montendre	Habitation 57 rue du Moulin Buisson	BA n°10	19 A 96 CA		75 000,00 €	29/08/2016	M. René BRAND	X	29/08/2016

Item : Procéder, dans la limite d'un montant de 300 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre des décisions mentionnées au 3 de l'article L 1618-2 et au a) de l'article L 2221-5-1 sous réserve des dispositions du c) de ce même article et passer à cet effet les actes nécessaires

Souscription d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes :

Montant : 300 000 €
Durée : 12 mois
Taux : 1,49 %
Frais de dossier : 0 €
Frais d'engagement : 300 €